

Réunion du Conseil municipal de Strasbourg
du lundi 22 février à 10 heures
en salle des Conseils du Centre administratif et en visioconférence
Convoqué par courrier en date du 16 février

Compte-rendu sommaire

Assistaient à la réunion sous la présidence de Jeanne BARSEGHIAN, Maire de Strasbourg

Sont présents-es :

Mmes et MM. les Adjoints-es :

Syamak AGHA-BABAEI, Suzanne BROLLY, Marc HOFFSESS, Floriane VARIERAS, Joël STEFFEN, Carole ZIELINSKI, Alexandre FELTZ, Hülliya TURAN, Pierre OZENNE, Nadia ZOURGUI, Guillaume LIBSIG, Anne MISTLER (*procuration à M. HOFFSESS (points 5 à 11)*), Benjamin SOULET, Julia DUMAY, Hervé POLESI, Christelle WIEDER, Owusu TUFUOR, Céline GEISSMANN, Abdelkarim RAMDANE.

Mmes et MM. les Conseillers-es :

Caroline BARRIERE, Khadija BEN ANNOU, Rebecca BREITMAN, Joris CASTIGLIONE, Yasmina CHADLI, Marie-Dominique DREYSSE, Salem DRICI, Antoine DUBOIS, Alain FONTANEL, Etienne GONDREXON, Marie-Françoise HAMARD, Ariane HENRY, Jonathan HERRY, Pierre JAKUBOWICZ, Anne-Marie JEAN, Alain JUND (*procuration à Mme ZIELINSKI à compter du point 1*)Christel KOHLER, Aurélie KOSMAN, Salah KOUSSA, Marina LAFAY, (*procuration à Mme BEN ANNOU pour les points 3 et 4*); Hamid LOUBARDI, Pascal MANGIN (*procuration à M. MAURER points 5 à 11,)*Dominique MASTELLI (*procuration à Mme GEISSMANN à compter du point 22*), Nicolas MATT, Jean-Philippe MAURER, Jamila MAYIMA(*procuration à Mme BREITMANN points 1 à 5*), Isabelle MEYER, Antoine NEUMANN, Serge OEHLER, Soraya OULDJI, Sophie PARISOT, Ada REICHHART, Anne-Pernelle RICHARDOT, Pierre ROTH, Elsa SCHALCK (*procuration à M. VETTER à compter du point 3*), Patrice SCHOEPFF, Lucette TISSERAND, Catherine TRAUTMANN, Jean-Philippe VETTER, Jean WERLEN, Carole ZIELINSKI, Nadia ZOURGUI (*procuration à M. DUBOIS à compter du point 22*), Caroline ZORN.

Etaient absents-es et excusés-es :

Mmes et MM. les Adjoints-es : Julia DUMAY (*procuration à M. POLESI*)

Mmes et MM. les Conseillers-es : Adrien ARBEIT (*procuration à M. DRICI*), Christian BRASSAC (*procuration à Mme ZORN*) Sophie DUPRESSOIR (*procuration à M. LIBSIG*), Françoise SCHAETZEL (*procuration à Mme DREYSSE*)

Secrétaire de séance : Mme Suzanne BROLLY

Au vu de l'appel nominal effectué par Suzanne BROLLY, le quorum est atteint.

Le Conseil municipal s'est réuni dans le cadre de dispositions dérogatoires aux dispositions normales de réunion du Conseil, en application notamment de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire et de la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire.

..

1 Grandes orientations du Contrat triennal "Strasbourg, capitale européenne" 2021-2023.

Le Conseil est appelé à approuver les orientations présentées au sujet du contrat triennal « Strasbourg, capitale européenne » pour la période 2021-2023.

<p>Adopté. Pour : 63 voix + 1 ; Contre : 0 Voix – Abstention : 0 voix <i>(détails en annexe)</i></p>
--

2 Adhésion au Pacte de Milan, pour co-construire une stratégie alimentaire.

Il est demandé au Conseil d'autoriser la signature du Pacte par la Maire.

La ville de Strasbourg affirme aujourd'hui, par la signature du Pacte de Milan, son intention d'initier une dynamique territoriale de co-construction d'une stratégie alimentaire avec l'ensemble des pouvoirs publics (Eurométropole, communes, département, région), des partenaires socio-économiques et des citoyens. Cette démarche se veut capitaliser sur les acquis du territoire et revisiter le système alimentaire qui, du producteur au consommateur, tient un rôle primordial au cœur des transformations que nous devons opérer, tant de manière individuelle que collective, tant au niveau local que global, pour la santé humaine comme pour la santé de la planète.

<p>Adopté. Pour : 59+1 – Contre : 0 voix – Abstentions : 0 voix <i>(détails en annexe)</i></p>
--

3 Communication sur la révision des critères d'attribution des subventions.

Pour concrétiser leurs actions, plus de 1000 associations bénéficient d'un soutien financier annuel de 43 M € pour la ville et de 19 M € pour l'EMS soit un total de 62 M € de subventions (chiffres 2019), auxquelles s'ajoutent de nombreux avantages en nature (prêt de locaux, de matériel...) mis à disposition par les deux collectivités.

De nombreuses associations participent à l'intérêt public général ou local par leurs initiatives, faisant d'elles des acteurs indispensables du développement territorial. Par leurs actions, les associations contribuent concrètement aux politiques publiques et au projet territorial global, dans le respect de la liberté associative et des valeurs de la République. Le soutien à la vie associative est un pilier de l'action des collectivités pour favoriser la vie en commun et l'implication citoyenne. Dans une perspective de bonne gestion de l'argent public, les subventions doivent faire l'objet d'un contrôle, d'un suivi et d'une évaluation et leur attribution doit répondre à des critères d'équité entre les acteurs.

La nouvelle municipalité porte son action sur la transformation écologique, démocratique et sociale du territoire en y associant les acteurs et actrices de terrain, notamment dans les domaines de la lutte contre les inégalités et contre le changement climatique, du renforcement du lien social ou de l'égalité femmes/hommes. Le tissu associatif est à cet égard un interlocuteur privilégié dans sa diversité thématique et territoriale.

L'exécutif réaffirme le maintien du niveau actuel de subvention aux associations et s'engage dans la simplification des démarches administratives pour ces dernières avec la mise en place d'outils et procédures adaptés.

Dans cette optique, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg se dotent d'outils au service de leurs ambitions politiques et de l'importance accordée à la vie associative :

- le projet de création d'un service vie associative qui sera construit avec les agents en lien avec les organisations syndicales,
- la mise en place de critères d'attribution pour certains types de subventions.

Le futur service « Vie Associative », dont la création sera soumise à l'avis du Comité technique de mars 2021, doit permettre l'évolution nécessaire du suivi des associations dans les valeurs de transparence et de transversalité du nouveau projet politique porté par l'exécutif et a pour but de développer la coopération entre l'institution et les associations au-delà d'une relation exclusivement financière.

Les critères d'attribution ont quant à eux pour but de sécuriser les demandeurs de subventions et de clarifier le processus d'attribution. Ils seront ainsi un socle commun pour échanger autour des projets associatifs et la prise en compte de critères environnementaux et sociaux tout en garantissant l'expression de la liberté associative.

Les deux chantiers annoncés ici permettront d'adapter le plus finement possible le soutien de la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg aux besoins de chaque association en permettant au milieu associatif d'avoir un mode d'expression équitable.

Ce projet volontariste sera élaboré dans le cadre d'une co-construction tripartite engageant les élu-e-s, l'administration et les associations tout au long de l'année 2021

avec pour objectif une application des nouveaux critères et procédures au début de l'année 2022.

Communiqué

SOLIDARITÉ EDUCATION ENFANCE SANTÉ

4 Adhésion à l'Association Nationale Villes et Territoires Accueillants (ANVITA).

Le Conseil est appelé à approuver l'adhésion à l'ANVITA, à ses statuts et à sa charte, avec un montant d'adhésion à 7600 €.

Il est demandé au Conseil de décider :

- de souscrire aux statuts de l'association ;
- de signer la charte ;
- de désigner la Maire et l'adjointe à la Ville Inclusive pour représenter la Ville au sein de cette association ;
- d'imputer la dépense de 7 600€ € sur les crédits suivants – sous réserve du vote au BP 2021 - LO01A – 020 – nature 6281.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer les documents et conventions d'attribution afférents à cette adhésion.

Mmes DREYSSE et BARSEGHIAN ne participent pas au vote

Adopté. Pour : 53 voix + 6 voix
Contre : 0 voix – Abstention : 1 voix (erreur de vote de M. LOUBARDI)
(détails en annexe)

5 Subventions au titre des Solidarités et de la Ville inclusive.

Le Conseil est appelé à allouer les subventions suivantes :

1. Accueil Sans Frontières 67	160 600 €
2. SOS Femmes Solidarité	166 440 €
3. ARSEA-GALA	73 000 €
4. Home protestant	294 000 €
5. Association la grande écluse centre de ressources et de consultation familiale	49 000 €
6. Centre lesbien gay bi trans intersexe de Strasbourg Alsace	40 000 €

- d'imputer les subventions 1 à 4 d'un montant de 694 040 € au compte AS10A – 6574– 520 – prog. 8078 dont le disponible avant le présent Conseil est de 1 015 000 €,
- d'imputer la subvention 5 d'un montant de 49 000 € au compte AS11B – 6574 – 522 – prog. 8079 dont le disponible avant le présent Conseil est de 90 000 €,
- d'imputer la subvention 6 d'un montant de 40 000 € au compte AS00F – 6574 – 40 – prog. 8031 dont le disponible avant le présent Conseil est de 66 000 €.

Par ailleurs, il est demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions y afférentes.

<p>Association Accueil Sans Frontière : Adopté. Pour : 59 voix Contre : 4 voix Abstention : 1 voix <i>(détails en annexe)</i></p> <p>Autres : Adopté. Pour : 65 voix – Contre : 0 voix – Abstention: 0 voix <i>(détails en annexe)</i></p>

6 Subvention au Centre communal d'action sociale de Strasbourg.

Le Conseil est appelé à décider :

- d'allouer la subvention suivante :

Centre communal d'action sociale de Strasbourg - CCAS	1 615 000 €
---	-------------

- d'imputer la subvention d'un montant de 1 615 000 € au compte AS00B – 657362– 520 – prog. 8000 dont le disponible avant le présent Conseil est de 1 615 000 €.

En outre, il est demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions y afférentes.

Mme Jamila MAYIMA ne participe pas au vote

<p>Adopté à l'unanimité en début de séance</p>

7 Attribution de subvention aux associations socioculturelles.

Le Conseil est appelé à décider :

- d'allouer la subvention suivante :

Association Migration, Solidarité et Echanges pour le Développement	35 800 €
---	----------

- d'imputer cette subvention au compte AS00B – 6574 – 422 – prog. 8013 dont le disponible avant le présent conseil est de 673 792 €.

Il est demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions afférentes.

Mme Rebecca BREITMANN ne participe pas au vote

Adopté à l'unanimité en début de séance

8 Aides financières aux écoles privées - Subventions d'investissement.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'attribution des subventions d'investissement à hauteur de 10 % (et de 15 % pour les équipements sportifs) pour la réalisation des projets d'investissement des différents établissements précités et le versement des subventions suivantes, sur l'exercice actuel en fonction de l'avancement des projets, après présentation des factures acquittées et en fonction des inscriptions budgétaires :

Ecole Libre Sainte Anne	11 970 €
Institution La Providence (Fondation Providence de Ribeauvillé)	5 244 €
Institution Notre Dame	5 693 €
Institution Notre Dame de Sion	4 856 €
Ecole Michael	7 050 €
Ecole ABCM Zweisprachigkeit	1 905 €
soit un montant total de	36 718 €

Par ailleurs, il est demandé au Conseil de décider l'imputation des dépenses sur les crédits prévus au Budget 2021 de la Ville de Strasbourg, fonction 20, nature 20422, CRB DE01, programme n° 7008.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés et conventions relatifs à ces subventions.

Adopté. Pour : 55 voix + 1voix
Contre : 0 voix – Abstention : 1 voix (erreur de vote de Mme BEN ANNOU)
(détails en annexe)

9 Avenants et conventions de mise à disposition de patrimoine immobilier entre la ville de Strasbourg et les centres socioculturels et associations socioculturelles.

Le Conseil est appelé à approuver les avenants aux conventions de mise à disposition de patrimoine immobilier (disponibles sur demande auprès du service Jeunesse Éducation Populaire ou du secrétariat des assemblées) suivantes :

1. Avenant aux conventions de mise à disposition de patrimoine immobilier du domaine public avec les associations suivantes :
 - Association du centre social et culturel Victor Schœlcher
 - Association du centre social et culturel de HautePierre – Le Galet
 - Association du centre social et culturel de l’Elsau
 - Association du centre social et culturel de la Montagne Verte
 - Association populaire Joie et Santé Koenigshoffen
 - Association du centre socio-culturel de Neudorf
 - Association du centre socioculturel de la Meinau
 - Association du centre social et culturel du Neuhof
 - ARES - Association des résidents de l’Esplanade de Strasbourg
 - Association CARDEK centre socioculturel de la Krutenau
 - Association de gestion de la Maison des Associations
 - Association l’Eveil Meinau
 - Association speaker « Sp3ak3r »
2. Avenant à la convention tripartite de mise à disposition de patrimoine immobilier du domaine public avec l’associations suivante :
 - Association du centre social et culturel de la Robertsau – Escale.
3. Avenant à la convention de mise à disposition de patrimoine immobilier du domaine privé avec l’association suivante :
 - Association Lupovino
4. Avenant à la convention tripartite de mise à disposition de patrimoine immobilier dont la Ville est emphytéote avec les associations suivantes :
 - Association les Bateliers et Association le Centre Musical de la Krutenau
5. Avenants aux conventions de mise à disposition de patrimoine immobilier dont la Ville est bailleur avec les associations suivantes :
 - Association du Centre culturel et social Rotterdam
 - Association du centre social et culturel Au-delà des Ponts

- ARES - Association des résidents de l'Esplanade de Strasbourg
- 6. Avenant à la convention de mise à disposition de patrimoine immobilier en copropriété avec l'association suivante :
 - Association du centre socioculturel du Fossé des Treize
- 7. Avenant à la convention quadripartite de mise à disposition de patrimoine immobilier en copropriété avec les associations suivantes :
 - Association du centre socioculturel du Fossé des 13 et Association ASTU – Actions Citoyennes Interculturelles

Les conventions de mise à disposition de patrimoine immobilier (disponibles sur demande auprès du service Jeunesse Éducation Populaire ou du secrétariat des assemblées) suivantes :

1. Convention de mise à disposition de patrimoine immobilier du domaine public avec l'association suivante :
 - Association d'Éducation Populaire Saint Ignace
2. Convention de mise à disposition de patrimoine immobilier du domaine public avec l'association suivante :
 - Association Studio Meinau

Il est demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer ces avenants aux conventions et tout document y afférent.

Mme Jamila MAYIMA ne participe pas au vote

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

ECONOMIE ATTRACTIVITÉ ET RAYONNEMENT

10 Aide humanitaire aux populations civiles en Arménie.

Le Conseil est appelé à décider :

- d'allouer à la Direction spécialisée des finances publiques pour l'étranger (Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères) une contribution d'un montant de 15 000 €

pour abonder le FACECO pour l'Arménie ;

- d'imputer cette dépense sur la fonction 041 – nature 6574 - programme 8052 – activité AD06C dont le disponible avant le vote est de 54 000 €.

Il est demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son/sa représentant(e) à signer la convention d'attribution y afférente.

Adopté à l'unanimité en début de séance

11 Adhésion de la Ville de Strasbourg à la plateforme des collectivités solidaires avec SOS Méditerranée.

Le Conseil est appelé à approuver

- la signature de la charte d'adhésion à la plateforme des collectivités de SOS Méditerranée ;
- le versement d'une subvention d'un montant de 10 000 € à SOS Méditerranée.

Il est demandé au Conseil de décider d'imputer la dépense de 10 000 € sur les crédits suivants – sous réserve du vote au BP 2021 fonction 041, nature 6574, programme 8052, activité AD06C dont le disponible avant le présent Conseil est de 54 000 €.

En outre, il est demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer les documents et conventions d'attribution afférents à cette adhésion.

Adopté. Pour : 54 voix + 2 voix
Contre : 0 voix – Abstentions : 5 voix
(détails en annexe)

12 Attribution d'une subvention à Grand Est Solidarité et Coopération pour le Développement - GESCOD et désignation d'une suppléante au Conseil d'administration de la Fondation Cassin - Institut international des droits de l'Homme.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- le versement d'une subvention de 30 000 € au GESCOD ;
- la désignation de Mme Carole ZIELINSKI comme suppléante de Mme Julia DUMAY en tant que représentante de la Ville de Strasbourg au sein du conseil

d'administration de la Fondation René Cassin – Institut international des droits de l'homme.

Par ailleurs, il est demandé au Conseil de décider d'imputer la dépense de 30 000 € sur les crédits suivants – sous réserve du vote au BP 2021 fonction 041, nature 6574, programme 8052, activité AD06C dont le disponible avant le présent Conseil est de 84 000 €.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention d'attribution y afférent.

Adopté à l'unanimité en début de séance

CULTURE ET SPORT

13 'Sport solidarité pour les réfugié·e·s' : Projet lauréat à l'appel à projet national IMPACT 2024.

Les objectifs de la ville en matière de solidarités et de cohésion sociale visent à garantir à chacun·e une vie digne, un accès aux biens communs et aux services publics, à améliorer les conditions de vie des habitant·e·s les plus vulnérables et à favoriser les liens sociaux et la justice sociale en luttant contre les inégalités sociales et de santé.

Strasbourg capitale européenne, de la démocratie et des droits humains doit être à la hauteur de sa tradition de ville hospitalière.

À ce titre, le sport est un contributeur fort à la politique d'accueil et d'intégration des réfugié·e·s.

Dans le cadre de la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024, la ville et l'Eurométropole de Strasbourg ont été parmi les 500 premières collectivités à être labellisées « Terre de Jeux » en novembre 2019.

Le label « Terre de Jeux » s'adresse aux collectivités territoriales et au mouvement sportif français. Les territoires labellisés s'engagent à développer des actions pour promouvoir le sport et les Jeux auprès de leurs habitant·e·s.

La collectivité a ainsi pour objectif l'augmentation de la sportivité du territoire, en activant les trois axes stratégiques que sont le sport performance, le sport vivre mieux et le sport vivre ensemble.

Cet axe « Sport vivre ensemble » développe notamment le sport comme vecteur d'inclusion, d'émancipation et d'éducation et inclut une démarche de sensibilisation à la citoyenneté pour renforcer le vivre ensemble par le sport, à travers le développement d'activités en direction des publics éloignés de la pratique.

A ce titre, la Ville a répondu à l'appel à projets national **IMPACT 2024**, porté par l'ensemble des acteurs institutionnels du sport français (l'Agence Nationale du Sport, le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) et le Comité National Paralympique et Sportif Français), avec le projet « Sport solidarité pour les réfugié·e·s ».

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la dynamique « Terre de Jeux », avec pour objectif l'augmentation durable du nombre de pratiquants et du goût pour l'activité physique de tous les habitant·e·s, et à tout âge. Il a été retenu parmi les 55 lauréats sur plus de mille candidatures.

Les lauréats de l'appel à projets **IMPACT 2024** bénéficieront d'un soutien financier, d'une mise en réseau, d'un appui technique ainsi que de la remise d'un label « Impact 2024 ».

En activant un partenariat renforcé avec les structures d'accueil des réfugié·e·s et demandeur·se·s d'asile de notre territoire, le projet vise à :

- **Orienter** vers l'activité proposée en régie ou en club – ex : créneaux d'activité proposés par les éducateurs sportifs de la Direction des sports, animations mises en place par les clubs, actions sociales des grands clubs (SIG, RCSA, SEHB, Etoile Noire) ;
- **Permettre** l'inscription dans les clubs par l'extension des bourses d'aide à la licence sportive pour les personnes réfugié·e·s et les demandeur·se·s d'asile ;
- **Faciliter** l'accès aux événements/sorties et activités sportives ex : les Internationaux de tennis de Strasbourg ;
- **Développer** le savoir-nager, le savoir-rouler et le savoir-bouger auprès de ces publics ;
- **Sensibiliser** aux valeurs communes, notamment aux travers des valeurs de l'olympisme et par une activité sociabilisante faisant tomber la barrière de la langue.

Concrètement, la ville en coopération avec l'Eurométropole pour les aspects natatoires met en place des actions nouvelles à partir de mars 2021 pour développer et donner accès au :

- **Savoir-nager** : à travers l'apprentissage de la natation sous forme de 8 séances à fréquence régulière entre juin et juillet 2021, afin de permettre d'appréhender le milieu aquatique et permettre la natation en toute sécurité ;
- **Savoir-rouler** : grâce à un cycle de 6 séances hebdomadaires afin de donner accès aux mobilités actives et de faire découvrir à vélo le patrimoine culturel et sportif strasbourgeois ;
- **Savoir-bouger** : par des activités de remise en forme et des pratiques collectives afin de développer un rapport positif au corps, à la santé et à l'autre.

Ce projet a vocation à se développer sur l'olympiade 2021-2024, avec un démarrage fin mars 2021 (sous réserve de la situation sanitaire) et un temps fort le 20 juin (journée mondiale des réfugiés) et/ou le 23 juin (journée olympique).

En prolongement de l'esprit de ce projet, la Ville de Strasbourg se portera **candidate à l'accueil de la délégation des réfugié·e·s et apatrides lors des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024**, et, si elle est sélectionnée, donnera un accès facilité à ces athlètes aux équipements labellisés « Centres de Préparation aux Jeux ».

Communiqué.

**14 Attribution de subventions pour la pratique artistique en amateur et la participation des publics.
Attribution de subventions à des associations culturelles favorisant la création.**

Le Conseil est appelé à approuver l'attribution des subventions ci-après :

Artus	3 000 €
Chorale Strasbourgeoise	3 600 €
Harmonie Caecilia	12 000 €
Hôpitaux Universitaires de Strasbourg – Fabrique de l'Hospitalité	10 000 €
La Maison Théâtre	25 000 €
No Limit Orchestra	11 000 €
Orchestre Universitaire de Strasbourg	10 000 €
Tôt ou t'Art	19 000 €
Orchestre du Rhin	24 000 €
Deci-Dela	1 250 €
CIRA	6 000 €
Musica International	4 000 €

Les propositions ci-dessus représentent une somme de 128 850 € à imputer sur les crédits ouverts sous CU01G – fonction 33 – nature 6574 – programme 8087 du budget 2021 sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget de l'exercice 2021.

Tôt ou t'Art	6 000 €
--------------	----------------

La proposition ci-dessus représentent une somme de 6 000 € à imputer sur les crédits ouverts sous compte AS01B – 6574 – 520 – programme 8003 du budget 2021 sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget de l'exercice 2021.

Association musicale et culturelle de Cronembourg	2 000 €
École de musique St Thomas	3 000 €
École de musique du CSC de la Montagne Verte	3 000 €

École de musique du Neuhof Stockfeld	1 000 €
Le pélican musicien	2 000 €
École de musique du CSC Neuhof	9 250 €

Les propositions ci-dessus représentent une somme de 20 250 € à imputer sur les crédits ouverts sous CU01B - fonction 311 – nature 6574 – programme 8086 du budget 2021 sous réserve du vote des crédits correspondants au budget de l'exercice 2021.

Les Ateliers éclairés	20 000 €
Le Faubourg- Syndicat potentiel	20 000 €
La Pierre Large	4 000 €
Le Tube	5 000 €
Collectif Oh !	10 000 €
Musiquesactuelles.net	13 400 €
Compagnie Le bruit qu'ça coute	6 000 €

Les propositions ci-dessus représentent une somme de 78 400 € à imputer sur les crédits ouverts sous AU10C – fonction 33 – nature 6574 – programme 8015 du budget 2021 sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget de l'exercice 2021.

Il est demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer les actes et conventions relatifs à ces subventions.

Adopté à l'unanimité en début de séance

15 Passation d'un marché public relatif à la conception, production, réalisation d'un projet événementiel durant l'été 2021.

Le Conseil est appelé à approuver sous réserve de la disponibilité des crédits, la passation d'un marché public pour l'achat de prestations de conception, de production ainsi que de réalisation d'un projet événementiel pour la saison estivale 2021 et ce pour un montant estimé à 708 000 € H.T maximum.

Il est demandé au Conseil de décider d'imputer les dépenses sur les crédits de fonctionnement du budget principal de la Ville de Strasbourg.

Par ailleurs, il est demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e :

- à mettre en concurrence la prestation, conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique,

- à signer les marchés publics en résultant,
- à exécuter les marchés publics en résultant.

Adopté. Pour : 52 + 1 voix Contre : 9 voix – Abstentions : 0 voix
(détails en annexe)

AFFAIRES GÉNÉRALES

16 Communication concernant la conclusion de marchés de travaux, fournitures et services.

La communication vise à informer le Conseil municipal des marchés de travaux, fournitures et services attribués et notifiés par la Ville de Strasbourg entre le 1er et le 31 décembre 2020. Elle porte non seulement sur les marchés entrant dans le champ d'application de la délégation donnée à l'exécutif par délibération du 4 juillet 2020 modifiée, mais également sur tous les autres marchés dont le montant est supérieur ou égal à 25.000 € HT, qu'ils résultent d'une procédure adaptée ou formalisée.

Communiqué

17 Marchés publics et avenants.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

Autorisation de signature de marchés publics

Le Conseil est appelé à autoriser la signature du marché public suivant, attribué par la Commission d'appel d'offres :

N° marché	Objet du marché	Durée du marché	Attributaire	Montant (€ HT)	Date CAO/comité interne
20VDS0146	Construction d'un club-house au hall Jean-Nicolas Muller LOT 01 : Bâtiment, pergola et terrasse	5 mois et 2 semaines	II VINCI	534 333	28/01/2021

Par ailleurs il est demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer et à exécuter le marché et les documents y relatifs.

Adopté à l'unanimité en début de séance

18 Avis sur les emplois Ville.

Le Conseil est appelé à approuver après avis du CT, les suppressions et créations d'emplois.

Adopté à l'unanimité en début de séance

19 Convention entre la Ville de Strasbourg et l'Œuvre Notre-Dame relative à l'attribution d'une subvention d'équilibre.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement d'une subvention d'équilibre à hauteur de 1 200 000 euros à la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame pour l'exercice 2021.

Le Conseil est appelé à décider l'imputation de la dépense de 1 200 000 euros sur la ligne HP05A 74741 OND.

En outre, il est demandé au Conseil d'autoriser le 1^{er} Adjoint à la Maire de la ville de Strasbourg ou son-sa représentant.e à signer la convention.

Adopté à l'unanimité en début de séance

20 Communication du rapport d'activité 2019 du Crédit municipal.

Le 5 mars 2020, le conseil d'orientation et de surveillance (COS) de la Caisse de Crédit municipal a approuvé ses comptes et le rapport d'activité 2019.

En vertu de la loi du 15 juin 1992 relative aux caisses de crédit municipal, ce rapport est présenté au Conseil municipal dans la séance qui précède le vote du budget primitif.

L'activité de la Caisse en 2019 concerne principalement le prêt sur gages et les ventes publiques y afférentes.

Le Crédit Municipal, au travers de ses diverses activités au service du public, reste fidèle à son rôle de banque à vocation sociale.

Communiqué

21 Remises gracieuses - services périscolaires proposés par la Ville aux familles.

Le Conseil est appelé à approuver :

- deux remises gracieuses pour un montant de **555,54 €** au titre du budget principal, imputées sur la ligne budgétaire 251 / 6748 / DE02B selon le relevé détaillé ci-dessous :

NOM BENEFICIAIRE	DU	MONTANT	NATURE IRRECOUVRABILITE	EXERCICE CONCERNE
Jennifer PETHE, épouse LEMAIRE		387,84 €	remise gracieuse	2007
Patricia CLAUDINE NDONGO MBELLA		167,70 €	remise gracieuse	2016

Par ailleurs, il est demandé au Conseil de décider le remboursement de la somme de 387,84€ à Madame Jennifer PETHE-LEMAIRE et de la somme de 167,70€ à Madame Patricia CLAUDINE NDONGO MBELLA.

Adopté à l'unanimité en début de séance

URBANISME, AMÉNAGEMENT, LOGEMENT, TRANSPORTS

22 Nouveau mode de gestion associative des jardins familiaux de la ville de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver et de décider de confier la gestion d'une partie de ses jardins familiaux à des associations selon :

- une convention d'objectifs ;
- une convention financière.

Par ailleurs, il est demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son adjoint délégué :

- à signer lesdites conventions pour une durée de deux ans renouvelables par tacite reconduction ;
- à signer les avenants durant la durée d'exécution des conventions ;
- à faire appliquer les conditions prévues dans les conventions.

Adopté. Pour : 51 voix – Contre : 4 voix – Abstentions : 6 voix
(détails en annexe)

23 Travaux de dépollution et de déconstruction d'immeubles situés sur le territoire de la Ville de Strasbourg et propriétés de l'Eurométropole de Strasbourg.

Le Conseil est appelé à émettre un avis favorable sur les travaux de dépollution-déconstruction, conformément aux programmes ci-avant exposés, réalisés par l'Eurométropole de Strasbourg concernant les immeubles sis :

- 270 route de Schirmeck à Strasbourg pour un montant de 70 000 € TTC
- 40 rue de l'Unterelsau à Strasbourg pour un montant de 50 000 € TTC
- 118 rue Kempf à Strasbourg pour un montant de 55 000 € TTC
- 63 quai Jacoutot à Strasbourg pour un montant de 70 000 € TTC
- 69 quai Jacoutot à Strasbourg pour un montant de 50 000 € TTC
- 81 rue d'Altenheim à Strasbourg pour un montant de 50 000 € TTC

Adopté à l'unanimité en début de séance

24 Groupement de commandes Ville de Strasbourg / Eurométropole de Strasbourg / Œuvre Notre Dame pour l'acquisition, la mise en œuvre de plans de sécurité et de consignes de sécurité dans les bâtiments.

Il est demandé au Conseil d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes entre la ville de Strasbourg, l'Eurométropole de Strasbourg et la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame dont la Ville assurera la mission de coordonnateur.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représent-e :

- à signer la convention constitutive de groupement de commandes entre la ville de Strasbourg, l'Eurométropole de Strasbourg et la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame ;
- à passer le marché de services selon les termes de la convention constitutive du groupement de commandes.

Il est demandé à l'administrateur de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame à signer la convention constitutive de groupement de commandes entre la ville de Strasbourg, l'Eurométropole de Strasbourg et la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame pour des prestations d'affichage réglementaire de sécurité dans les bâtiments.

Adopté à l'unanimité en début de séance

INTERPELLATIONS

- 25 Interpellation de M. Pierre Jakubowicz et M. Nicolas Matt : Donnons les mêmes moyens aux citoyens qu'aux élus de la majorité.**
- 26 Interpellation de M. Pierre Jakubowicz : Face à la crise : accompagnons, proposons, innovons !**
- 27 Interpellation de Mme Rebecca Breitmann : Attractivité : quand passerez-vous les voyants au vert ?**

Les textes et réponses figurent en annexe.

RESOLUTION

Résolution déposée par M. JAKUBOWICZ : mettre fin aux abus de Streeteo.

Constatant l'échec de la délégation de service public confiée à Streeteo, notamment dans la gestion du contentieux des forfaits post-stationnement, il est proposé au Conseil municipal de mettre fin aux graves dysfonctionnements qui pénalisent les habitants et usagers de notre ville.

Toutes les hypothèses doivent être envisagées afin de remettre la justice, la transparence et la confiance au cœur de la politique municipale de stationnement. Ainsi, il est proposé que la Ville de Strasbourg engage des négociations avec le délégataire afin de revoir le fonctionnement de Streeteo, réformer la gestion du contentieux et assurer la lisibilité des procédures. En fonction des négociations, le Conseil municipal pourra, d'ici l'été, tirer toutes les conséquences, y compris reconsidérer le contrat de DSP lui-même.

Il nous faut rappeler le cadre et les objectifs de la politique du stationnement payant à Strasbourg et mettre les outils en adéquation avec eux car il est de notre responsabilité collective de garantir l'efficacité du service public et la primauté de l'intérêt général.

Rejeté.

Pour la résolution : 15 voix (erreurs de vote de Mme OULDJI, MM. LOUBARDI et RAMDANE qui se sont trompés et souhaitaient voter contre)

Contre la résolution : 39 voix + 2voix Abstentions : 0 voix(cf détails en annexe)

Question d'actualité de Mme MAYIMA : Ne nous satisfaisons pas des repas froids dans les écoles.

Question d'actualité de M. MAURER : Cinéma place des Halles



Annexes au compte-rendu sommaire :

- le texte des interpellations et leur réponse,
- le détail des votes électroniques.

Jeanne BARSEGHIAN
Maire de Strasbourg

Annexe au compte-rendu sommaire
du Conseil municipal
du lundi 22 février 2021
textes des interpellations et leurs réponses

Jeanine BUCHI

Direction Conseil, performance et affaires juridiques

INTERPELLATIONS

25 Interpellation de M. Pierre Jakubowicz et M. Nicolas Matt : Donnons les mêmes moyens aux citoyens qu'aux élus de la majorité.

M. Matt :

Au mois de novembre, votre exécutif a soumis à notre Conseil une délibération cadre sur la démocratie locale. Aujourd'hui, nous nous interrogeons sur le calendrier et les modalités de mise en œuvre de ses différents outils.

Il nous semble que la mise en place du cadre de la démocratie locale mériterait davantage de transparence et de partage, avec les citoyens mais aussi avec l'ensemble des forces politiques du Conseil municipal.

Lors de notre Conseil du mois de janvier vous avez fait obstruction à l'adoption d'un mécanisme visant à garantir la transparence et l'impartialité des outils de participation citoyenne. Nous le regrettons à nouveau.

Vous affichez votre volonté de créer une nouvelle direction de la démocratie locale. Vous recrutez de nombreux agents pour la faire fonctionner. Quelle sera concrètement la feuille de route de cette direction ?

Nous avons souvent l'impression que vous fabriquez une démocratie locale à deux vitesses. Deux salles, deux ambiances : d'un côté, la démocratie du bling bling et des agences de communication, avec des moyens et de la publicité à outrance, bénéficiant de larges financements comme la « consultation citoyenne » sur la 5G qui ne sert qu'à justifier votre opposition à cette technologie, et de l'autre la démocratie de proximité, celles des sujets du quotidien et du bien vivre ensemble, celle des citoyens, qui attendent patiemment que vous leur accordiez votre attention au-delà des discours et des postures.

Nous vous remercions de votre attention.

Réponse :

Mme Zielinski :

Madame La Maire, cher.e.s collègues, habitantes et habitants de Strasbourg, Messieurs les Conseillers,

Nous avons déjà eu l'occasion de l'exprimer, mais les moyens humains alloués à la participation citoyenne étaient bien loin d'être suffisants lors de notre prise de fonction en juillet 2020, loin d'être suffisants y compris pour la mise en œuvre des outils de participation citoyenne antérieurs à ce mandat.

C'est pourquoi, en décembre et janvier dans un premier temps, quelques postes ont été créés pour répondre aux urgences immédiatement identifiées.

Parmi ceux-ci, la pérennisation du poste de chargé de projet numérique de la participation citoyenne s'occupant de la plateforme « participer.strasbourg.eu » et qui, jusqu'à la délibération de décembre, ne l'était pas. Pourtant, il s'agit d'un poste ô combien important que celui s'occupant de la participation citoyenne sur l'aspect du numérique.

Mais aussi, des chargés d'animations de la participation citoyenne dans les quartiers, pour renforcer la démocratie de proximité et, à court-terme, participer au renouvellement des conseils de quartier et des conseils citoyens qui sont en pleine évolution.

Nous avons fait le choix politique de transformer la Mission participation citoyenne en Direction de la Participation, dans l'objectif de nous donner les moyens de nos ambitions.

Je dis bien choix politique car, et aujourd'hui nous l'avons bien vu, c'est bien de la politique que nous faisons.

À ce titre, un préfigurateur de la Direction de la participation a également été recruté, afin de définir une feuille de route inscrite dans un calendrier.

Vous serez donc sous peu informés du résultat de ce travail, qui doit permettre de recruter en cohérence avec la politique posée par la délibération-cadre de novembre en prenant compte évidemment les premiers postes créés dans l'urgence, tels que je vous les ai présentés.

Je me permets néanmoins de revenir sur votre remarque concernant la résolution que vous avez déposée 5 jours avant le conseil municipal de janvier.

Cette dernière demandait « d'acter le principe de la création d'une Commission indépendante du débat public de la ville de Strasbourg en charge de l'organisation et du suivi des consultations publiques, des conférences citoyennes et pétitions citoyennes », précisant que « ses prérogatives et sa composition seront arrêtées par une délibération travaillée par l'ensemble des groupes politiques ».

Je le déplore dans cette formulation, il n'était pas fait mention d'associer les habitant.e.s à la réflexion.

C'est pourquoi, lors de la Commission plénière du 15 février, nous vous avons proposé de pouvoir débattre de votre proposition lors du Conseil de la participation citoyenne qui se tiendra en avril, chose que vous avez acceptée, Monsieur Jakubowicz.

Pourtant, vous nous avez adressé dans la foulée de cette commission plénière cette interpellation, où vous nous reprochez de faire obstruction à votre résolution.

Je rappelle donc que la délibération du 24 juin 2019, concernant les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil de la participation citoyenne prévoit que ce Conseil, bien que consultatif, a notamment pour mission de débattre des orientations et des actions en matière de participation citoyenne et qu'à ce titre, il me semble évident que la création d'une commission telle que vous la proposez doit être débattue dans cette instance, avant toute prise de décision par délibération.

Alors si vous considérez, Messieurs les conseillers, que ce que fait notre exécutif lorsqu'il s'attache à respecter le Pacte pour la Démocratie, c'est de l'obstruction, eh bien soit, j'en prends note.

Pour ma part, j'appelle cela l'exercice et l'expression de la Démocratie.

Je vous remercie.

S'ensuit un échange.

26 Interpellation de M. Pierre Jakubowicz : Face à la crise : accompagnons, proposons, innovons !

M. Jakubowicz :

Merci beaucoup Mme la Maire.

Les commerces et restaurateurs du centre-ville et de nos quartiers traversent l'une des crises les plus graves de leur histoire. Frappés comme dans l'ensemble des villes de France, nombre d'entre eux pâtissent d'un effet amplificateur dû à des facteurs locaux.

À ce titre il serait nécessaire de mener une étude pour connaître l'impact sur le réseau économique de proximité de l'annulation du marché de Noël en 2020, l'impact des annulations des sessions du Parlement européen et l'impact de l'ouverture de la Zone commerciale nord. Il est également urgent de mener une grande enquête auprès de l'ensemble des commerçants sur leurs priorités et leurs préoccupations.

À l'occasion de notre Commission plénière nous avons auditionné le manager de centre-ville comme nous en avons fait la demande au mois de décembre. Lors de cette audition le manager de centre-ville a déclaré « *Si les commerces sont attractifs, il faut aussi que le centre-ville le soit* ». Nous ne pouvons qu'adhérer. Faisons de notre ville un écrin pour ses talents et pour ses savoir-faire.

Si des questions doivent être posées, il est tout aussi nécessaire d'apporter des réponses d'urgence et immédiates face à la crise. Ainsi, je m'en permets d'en formuler quelques-unes :

1. Nous vous proposons de décider dès le mois de mars lors du vote de notre budget et jusqu'à la sortie de la crise de l'exonération des droits d'enseigne et de terrasse pour les commerces indépendants et de renoncer à actionner le pressoir fiscal lors du vote du budget.
2. Nous vous proposons la mise en place de permanences juridiques, comptables et psychologiques gratuites pour les artisans et commerçants de notre ville.
3. Nous vous proposons d'engager Strasbourg dans la création d'une market place unifiée comme tant d'autres villes, y compris Nancy, l'ont fait. Je ne doute pas que le Maire de Nancy vous en a fait la démonstration lors de votre rencontre récente.
4. Nous vous proposons d'adopter un dispositif « Relancer mon entreprise autrement » afin d'accompagner les commerces et petites entreprises qui le souhaitent dans leur adaptation aux contraintes sanitaires et aux enjeux écologiques pour rebondir face à la crise. Des villes comme Paris se sont lancées dans de tels dispositifs.

5. Nous vous proposons la mise en place d'un Conseil de l'artisanat et du commerce pour permettre aux principaux intéressés de se prononcer sur l'ensemble des politiques municipales qui ont un impact sur leur activité et leur attractivité et afin d'augmenter l'échange d'information et la réactivité face à la crise et à leurs besoins.

6. Nous vous proposons de travailler à un dispositif de « Fêtes bienveillantes » en soutien aux professionnels du monde de la nuit. Ils ont été parmi les plus impactés par les fermetures administratives liées à la crise sanitaire. Il s'agirait au cas où la situation sanitaire le permettrait, d'identifier des espaces de plein air garantissant le respect des règles sanitaires et la tranquillité des riverains, où pourraient être installés des guinguettes ou cafés éphémères pour animer la ville et offrir aux professionnels une occasion d'activité. Je vous propose, comme l'a fait la ville de Paris, de réaliser dès à présent une cartographie des lieux éligibles et un appel aux candidatures potentielles.

7. Nous vous proposons d'adopter le principe budgétaire du « 1=1 » en soutien aux acteurs et professionnels du tourisme. Chaque euro économisé par la collectivité du fait du report ou de l'annulation d'événements en raison de la crise sanitaire devra être réinvesti pour d'autres événements ou de la promotion au profit de ce secteur économique. Ainsi, les sommes non dépensées pour le Marché de Noël ou Strasbourg mon amour doivent permettre d'accompagner les professionnels du tourisme ou d'organiser de nouveaux rendez-vous dans notre ville au cours des prochains mois et notamment comme nous en avons échangé toute à l'heure autour de la fête de l'Europe.

Face à la crise nous avons le devoir non seulement de l'action, nous avons le devoir de la mobilisation mais aussi et surtout le devoir de l'innovation.

Je vous remercie

Réponse :

M. Steffen :

Cher.es collègues,

Dans ce contexte de crise exceptionnelle qui est liée à l'épidémie, qui traverse le tissu économique de notre centre-ville comme de l'ensemble de la planète, il est bien entendu difficile de démêler l'impact économique des restrictions réglementaires, des sessions parlementaires annulées, de l'absence des chalets ou de la zone commerciale nord.

Cependant, une étude menée dans le cadre du contrat triennal en 2011 estimait l'impact des sessions parlementaires sur l'hôtellerie et la restauration locale à plus de 20 M €. Cette étude sur les retombées économiques de la présence des institutions européennes dans notre ville sera réactualisée dans le cadre du contrat triennal dont nous avons parlé en début de conseil municipal.

Suite à l'amélioration constatée en décembre, le dernier rapport régional de la Banque de France qui est paru le 12 février nous confirme que l'activité évolue peu dans l'industrie, les services et le bâtiment, mais qu'elle demeure extrêmement dégradée dans l'hébergement et la restauration. L'activité hôtelière est réduite à une clientèle

professionnelle et à des rares séminaires, tandis que dans la restauration, la vente à emporter pâtit du couvre-feu avancé.

Malgré cette situation, peu de liquidations judiciaires sont à déplorer en comparaison des années précédentes, hors COVID. Cela est dû aux dispositifs massifs mis en place par l'Etat : l'activité partielle, le fonds de solidarité, les prêts garantis par l'État, les reports d'échéances fiscales et de cotisations sociales.

La Ville participe à cet effort via des exonérations de loyers et de taxes, et l'Eurométropole via sa contribution au Fonds Résistance, au Plan Marshall du Département, à l'exonération de CFE, à l'aide aux loyers... Toutes ces aides permettent aujourd'hui à une grande partie des entreprises de maintenir la tête hors de l'eau.

Mais les commerces, cafés, restaurants et les hôtels restent très fragiles. Tout le monde le constate en étant au contact avec les commerçants, cafetiers et restaurateurs. Les représentants de la profession estiment qu'1/3 des cafés, restaurants et hôtels sont véritablement en danger. Notamment parce que les reports de charges et les prêts augmentent l'endettement des entreprises, qu'elles devront supporter dans la durée.

Les perspectives sont également incertaines. Le tourisme international, par exemple, est clairement en panne et le tourisme d'affaires est suspendu à la situation économique au-delà de la situation sanitaire. Le télétravail risque de rester une habitude, même partielle, qui réduira la venue des salariés en ville entre midi et 14h ou en fin de journée. Les circuits courts, le e-commerce, la livraison sont également de nouvelles habitudes qui vont sans doute perdurer au moins en partie.

Pour faire face à cette situation exceptionnelle, à ce qu'on peut appeler de véritables mutations profondes et inexorables, notre action, avec les équipes de la collectivité et de nos partenaires, s'articule autour de 3 axes principaux que je vais vous présenter :

1. Aider et soutenir les acteurs et les filières

Dans cet axe, nous poursuivons notre veille active sur toutes les aides mobilisables, comme celles que j'ai évoquées, et en coordination ainsi que dans la limite de nos compétences et capacités financières. Les droits sur les enseignes et les terrasses seront également ajustés pour tenir compte des restrictions sanitaires et des fermetures administratives.

Depuis bientôt un an, les permanences téléphoniques des chambres consulaires sont très mobilisées et on peut dire efficaces pour la bonne information et l'accompagnement de leurs ressortissants. Elles assurent également l'orientation vers un soutien psychologique quand celui-ci se fait sentir, comme celui assuré par l'association APESA, que l'Eurométropole soutient et qui dispose également d'un numéro vert.

Les services de l'Eurométropole répondent également aux nombreuses questions concernant nos dispositifs propres, notamment l'aide à la digitalisation qu'on nomme Beecome. C'est un dispositif qui est plébiscité, mis en œuvre en collaboration avec les chambres consulaires, et qui permet une véritable montée en compétences numérique des commerçants et artisans.

En matière de projet numérique, nous avons entamé avec les chambres consulaires un échange sur une plateforme numérique ou une marketplace, un sujet que nous abordons

avec recul et clairvoyance au vu des moyens conséquents qui sont à investir et du risque que cela peut représenter pour les commerçants et artisans de notre métropole. Je crois, moi, particulièrement aux solutions qui soient avant tout conçues pour amener les visiteurs et les habitants vers le commerce physique, vers les indépendants et les artisans. Et je voudrais que cette future offre s'articule avec les nombreux services en ligne que la collectivité déploie.

Enfin, pour aider les commerçants et artisans à se préparer pour l'avenir, à améliorer l'accueil, économiser l'énergie ou réduire ses déchets par exemple, plusieurs solutions d'accompagnement existent, et seront notamment fédérées par l'agence pour le climat et à travers des partenariats croissants avec les chambres consulaires. L'Eurométropole pourra également diversifier et cibler son aide à l'investissement pour le commerce de proximité, nous en avons validé le principe au Conseil de décembre, il s'agit maintenant d'en faire évoluer les modalités.

2. Faire respirer et rayonner notre ville

Notre ville fera face à cette crise inédite si elle arrive à consolider son échelle humaine et à retrouver sa convivialité, je pense que tout le monde se rejoint là-dessus. Avec mes collègues élus, nous travaillons ainsi de manière transversale à l'amélioration du cadre de vie et du confort, nous en avons parlé déjà ici, la végétalisation, la multiplication des espaces de repos, des fontaines à eau et des sanitaires, sanitaires qui manquent cruellement dans notre ville et nos quartiers en cette période de fermeture de cafés et de restaurants.

Nous l'avons évoqué également à plusieurs reprises au sein du conseil et notamment aujourd'hui, nous continuons à investir dans de nombreuses actions d'ampleur et de qualité qui permettent à l'ensemble du centre-ville de bénéficier d'un effet levier. Je fais référence aux illuminations d'été et aux nombreuses animations et initiatives que nous soutenons qu'elles soient culturelles, associatives ou commerçantes.

Notre manager de centre-ville, lui, est particulièrement mobilisé pour accueillir des nouveautés utiles pour les familles, des aires de jeux et des solutions de garde par exemple. Il prépare également une expérimentation de solutions innovantes de consignes, de livraisons, de conciergerie, notamment dans les parkings et P+R.

Je tiens particulièrement à ce que la dimension festive et créative de notre ville rejaillisse malgré cette crise, et je confirme l'avancement d'un travail sur les implantations possibles de lieux éphémères tels que ceux que vous évoqué et sur le cadre qui permette de les faire fonctionner de manière conviviale tout en tenant compte contraintes sanitaires que nous savons complexes.

3. Faire émerger le commerce et l'artisanat de demain

En filigrane de notre question on peut aussi y lire cet aspect. La crise que nous subissons amplifie des phénomènes qui étaient pré-existants, et d'ores et déjà nous voyons des enseignes fragilisées se replier et des fermetures qui étaient attendues se concrétiser.

La question de la vacance des locaux, des loyers élevés, des modalités de renouvellement de l'offre dans notre centre-ville me préoccupe. Avec le manager de

centre-ville, nous avons un enjeu de court terme de multiplier les actions pour occuper les vitrines qui seraient vides, avec des habillages ou occupations temporaires par exemple, à l'instar de l'initiative « Promen'art » que vous pouvez voir dans les vitrines des restaurants et bars actuellement fermés qui étaient l'initiative citoyenne.

Nous activerons également les outils réglementaires et financiers qui s'offrent à nous, ils sont aujourd'hui limités, parce que le prix de l'immobilier reste extrêmement élevés et que les contraintes de mise en œuvre sont fortes. Cependant le périmètre de sauvegarde sera mis en place et permettra d'observer les transactions et d'ouvrir le dialogue avec les agences immobilières et les propriétaires. Il s'articulera avec deuxième élément important qui est la mobilisation de la Locusem, notre société d'économie mixte dédiée à la maîtrise de locaux d'activités dont nous en avons renforcé le capital.

Je tiens particulièrement à ce qu'émerge dans cette grande mutation qui est en cours, une offre conséquente et viable, de nouveaux services, de propositions commerciales plus exigeantes, plus éthiques, de produits locaux, issus de réemploi, de filières françaises ou européennes, respectueuses de l'environnement et de l'humain.

Pour finir, précisons que nous n'avancions pas seuls dans les différentes actions que je viens de citer. Nous échangeons lors de rendez-vous réguliers avec les élus et services des chambres consulaires, avec les Présidents d'associations de commerçants, les porteurs de projets, les partenaires financeurs ou prestataires, à l'avancée de l'ensemble de ces axes. Comme évoqué lors de notre plénière préparant ce conseil, nous prévoyons effectivement une consultation des commerçants sur un certain nombre de sujets liés à notre action, à commencer par les attentes autour d'une marketplace.

Madame la Maire, moi-même et mes collègues, nous nous inscrivons dans un dialogue constant et ouvert avec les forces vives et y compris des temps de coordination qui permettent de faire émerger des actions utiles et innovantes pour notre ville et d'en assurer la coordination dans la durée.

Mes cher.es collègues, je vous remercie de votre attention.

S'ensuit un échange.

27 Interpellation de Mme Rebecca Breitman : Attractivité : quand passerez-vous les voyants au vert ?

M

Madame la Maire,

À celles et ceux qui pensaient que la citoyenneté européenne était dans l'ADN de Strasbourg, vous avez envoyé un signal négatif en refusant le label de capitale européenne de la démocratie sans consultation et concertation préalables.

À celles et ceux qui pensaient qu'il était possible de créer de l'emploi et des investissements à Strasbourg et son Eurométropole, vous avez envoyé un signal négatif en refusant l'installation d'usine, comme Huawei.

À celles et ceux qui pensaient qu'à Strasbourg, nous étions une terre de progrès et d'innovation, vous avez envoyé un message négatif en menant un combat idéologique contre la révolution numérique et technologique comme la 5G.

À celles et ceux qui voyaient Strasbourg comme l'héritière de Tomi Ungerer et comme la capitale de la liberté d'expression, vous avez envoyé un signal négatif, en refusant que s'installe ici la Maison européenne du dessin satirique et du dessin de presse comme l'a proposé Alain Fontanel.

Le refus n'est pas une politique.

Quelle est votre vision de l'attractivité économique ?

Quelles mesures concrètes pour créer des emplois, renforcer le rôle et le rayonnement de Strasbourg en France et en Europe ?

Comment vous donnez vous les moyens d'accueillir ces acteurs économiques et innovants qui participent à la vie de notre territoire ?

Vous avez marqué cette première année de mandat en ne présentant que des cartons rouges finalement.

Donc la question que je tenais à vous poser, et que j'espère que nous prendrons tous le temps de débattre dans le respect des idées de toutes et tous, je n'en doute pas : Quand passez-vous les voyants au vert pour permettre, je l'espère, à notre ville d'être en tête du palmarès des villes les plus attractives de France ?

Réponse :

Mme la Maire :

Merci beaucoup Madame Breitman.

Je ne suis pas sûre que vous considériez un jour que les voyants passent au vert.

Je vais vous apporter une réponse, et je vous remercie en tout cas de cette interpellation qui nous permet de préciser, si cela est nécessaire, notre vision de la ville et du rayonnement de Strasbourg, et notamment de revenir sur cette fameuse notion d'attractivité et de creuser un petit peu ce qui se cache derrière ce terme d'attractivité.

Si ce que vous appelez « attractivité », c'est renforcer un modèle économique qui jusque-là a conduit à détruire les ressources naturelles, à générer de la pollution, des dérèglements climatiques et à creuser les inégalités ces dernières décennies, eh bien, je vous le confirme, ce n'est pas ma vision.

Si ce que vous appelez « attractivité », c'est créer de la concurrence et de la compétitivité entre les territoires, je vous le confirme également, ce n'est pas la vision que je porte.

Si pour vous l'attractivité, c'est prôner un tourisme de masse au détriment du quotidien des strasbourgeoises et des strasbourgeois ; ce n'est pas ma vision.

Et si ce que vous appelez « attractivité », c'est considérer que l'implantation d'une entreprise est forcément bonne par nature, quand bien même cette entreprise soulève des questions en termes de sécurité nationale, ou encore pire de droit humain ; Eh bien, là aussi, je vous le confirme ce n'est pas ma vision. Ce n'est pas ce que je porte.

Toutes les créations d'emplois ne se valent pas, et les implantations d'entreprises ont toujours des conséquences qui peuvent être positives, qui peuvent être négatives, et il est de notre responsabilité d'élu.e.s de prendre position et de porter des valeurs et de pouvoir parfois être critiques.

Vous parliez de la non installation de Huawei sur le territoire métropolitain, et vous le regrettez.

Eh bien, pour ma part, je regrette le manque de cohérence de l'Etat puisque le Conseil constitutionnel a validé une loi anti-Huawei, il y a quelques jours de cela, qui vise en particulier à protéger le territoire de risque d'attaque à notre sécurité nationale. Ce n'est pas un petit sujet.

Nous portons une vision de Strasbourg qui s'enracine dans son histoire de territoire accueillant, hospitalier, coopérant et exemplaire. Et, nous voulons rayonner par l'exemplarité et le bien-vivre, territoire de transformation écologique, démocratique et social, territoire qui est fier d'accueillir et véritablement hospitalier, territoire qui promeut une politique de dialogues et de coopération avec les territoires voisins.

Strasbourg est une capitale régionale, capitale européenne, siège d'institutions majeures, carrefour de l'Europe, ville d'art, de culture, de rencontres, une ville de débats et de partage, une ville d'histoire, mais aussi une ville porteuse d'avenir, une ville qui rayonne par ce qu'elle incarne, qu'elle assume et porte ses valeurs d'humanisme, de ville accueillante, cosmopolite, une ville de gastronomie, et de convivialité, une ville qui a su se reconstruire, se réinventer, être résiliente en étant ancrée dans son histoire et son patrimoine labellisé par l'UNESCO.

Une ville aussi qui rayonne parce qu'elle a été à l'avant-garde sur les mobilités, sur un certain nombre de transformations écologiques et sociales, l'habitat participatif, l'autopartage, l'économie sociale et solidaire.

Nous voulons faire de Strasbourg une capitale à taille humaine, une ville où on se sent bien avec une proximité appréciée et recherchée et ce, dans tous les quartiers.

Strasbourg doit rayonner encore davantage par la qualité du service public du quotidien, par la qualité des infrastructures, et que notre ville puisse être fière du service public rendu aux habitantes et aux habitants.

Elle se doit également de protéger encore davantage les plus vulnérables, et c'est tout le sens de notre défense du droit au logement avec le déploiement des places d'hébergement en cours, et notre volonté de développer encore les services de proximité aux habitantes et aux habitants, en particulier dans les quartiers qui en sont le plus dépourvus.

Pour nous, Strasbourg rayonne par ses habitantes et ses habitants. C'est une ville active, riche de ses associations, de ses institutions culturelles, de ses artistes, qui bouge, qui vit et qui revivra après la période de crise sanitaire.

Un rayonnement fondé aussi par la participation et l'expression citoyenne dans tous les quartiers, un programme d'animation d'été populaire comme nous l'avons exprimé plus tôt au cours de ce conseil, une ville aussi de sports populaires pour toutes et pour tous.

Strasbourg rayonnera aussi comme la capitale européenne de la transition écologique avec ce projet de répondre à l'urgence climatique.

Et, la crise sanitaire que nous vivons a bien démontré la vulnérabilité de nos sociétés et de nos territoires.

Alors, ensemble nous voulons construire un futur désirable pour toutes les habitantes et tous les habitants, et aussi mieux anticiper les crises à venir.

C'est bien le but du travail engagé avec l'Eurométropole à travers notamment les travaux du Pacte pour une économie locale et durable qui associent largement les acteurs du territoire.

C'est le cas aussi du plan Climat qui donne un cadre et des perspectives parfaitement enthousiasmantes.

Je tiens à saluer le travail de mes collègues, Anne-Marie Jean, Joël Steffen de leur implication auprès des différentes associations, des différents acteurs et partenaires économiques du territoire.

Pour terminer sur ce terme d'attractivité, eh bien, si demain cette « attractivité » est synonyme de bien-être au quotidien des habitants, de vitalité des associations et des acteurs économiques, d'innovations sociales, de solidarité et d'exemplarité écologiques, je pourrais reporter ce terme et le prendre à mon compte.

Mais je crois qu'il est de notre responsabilité avant tout de bâtir ce projet et de construire une ville résiliente pour toutes et pour tous.

Je vous remercie



ANNEXE AU COMPTE-RENDU SOMMAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du LUNDI 22 février 2021

Détails des votes électroniques

Jeanine BUCHI
Direction Conseil, Performance et Affaires Juridiques
Service des Assemblées



Conseil municipal du 22 février 2021

Point 1 à l'ordre du jour : Grandes orientations du Contrat triennal "Strasbourg, capitale européenne" 2021-2023.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 63 voix

+1 voix pour M. Salah KOUSSAH qui a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

SERVICE DES ASSEMBLEES

Grandes orientations du Contrat triennal "Strasbourg, capitale européenne" 2021-2023.

Pour

63

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

0



Conseil municipal du 22 février 2021

Point 2 à l'ordre du jour : Adhésion au Pacte de Milan, pour co-construire une stratégie alimentaire.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 59 voix

+1 voix pour M. Jean-Philippe VETTER qui a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

SERVICE DES ASSEMBLEES

Adhésion au Pacte de Milan, pour co-construire une stratégie alimentaire.

Pour

59

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDI Soraya, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliyya, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

0



Conseil municipal du 22 février 2021

Point 4 à l'ordre du jour : Adhésion à l'Association Nationale Villes et Territoires Accueillants (ANVITA).

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

SERVICE DES ASSEMBLEES

Pour : 53 voix

+ 6 voix Mme MEYER, Mme BREITMANN, M. MAURER, M. MATT, M. DRICI, Mme GEISSMANN ont rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitaient voter pour.

Contre : 0 voix

Abstention : 1 voix M. LOUBARDI s'est trompé, il souhaitait voter pour.

Adhésion à l'Association Nationale Villes et Territoires Accueillants (ANVITA).

Pour

53

AGHA BABAEI Syamak, BARRIERE Caroline, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, MASTELLI Dominique, MAYIMA Jamila, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

1

LOUBARDI Hamid



Conseil municipal du 22 février 2021

Point 5 à l'ordre du jour : Subventions au titre des Solidarités et de la Ville inclusive.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Association Accueil sans frontière :

Pour : 59 voix

Contre : 4 voix

Abstention : 1 voix

Autres associations :

Pour : 65 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

SERVICE DES ASSEMBLEES

Subvention à l'association Accueil Sans Frontières 67.

Pour

59

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAYIMA Jamila, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

4

MANGIN Pascal, MAURER Jean-Philippe, SCHALCK Elsa, VETTER Jean-Philippe

Abstention

1

MEYER Isabelle

Subventions au titre des Solidarités et de la Ville inclusive (sans Accueil sans frontières 67).

Pour

65

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

0



Conseil municipal du 22 février 2021

Point 8 à l'ordre du jour : Aides financières aux écoles privées - Subventions d'investissement.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 55 voix + 1 voix

M. TUFUOR a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter pour.

Contre : 1 voix Mme BEN ANNOU s'est trompée et souhaitait voter pour.

Abstention : 0 voix

SERVICE DES ASSEMBLEES

Aides financières aux écoles privées - Subventions d'investissement.

Pour

55

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MATT Nicolas, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

1

BEN ANNOU Khadija

Abstention

0

Adhésion de la Ville de Strasbourg à la plateforme des collectivités solidaires avec SOS Méditerranée.

Pour

54

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAYIMA Jamila, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

5

MANGIN Pascal, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, SCHALCK Elsa, VETTER Jean-Philippe



Conseil municipal du 22 février 2021

Point 15 à l'ordre du jour : Passation d'un marché public relatif à la conception, production, réalisation d'un projet événementiel durant l'été 2021.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 52 + 1 voix

Mme ZOURGUI qui a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter pour.

Contre : 9 voix

Abstention : 0 voix

SERVICE DES ASSEMBLÉES

Passation d'un marché public relatif à la conception, production, réalisation d'un projet événementiel durant l'été 2021.

Pour

52

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline

Contre

9

BREITMAN Rebecca, FONTANEL Alain, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, SCHALCK Elsa, VETTER Jean-Philippe

Abstention

0

Nouveau mode de gestion associative des jardins familiaux de la ville de Strasbourg.

Pour

51

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FONTANEL Alain, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MATT Nicolas, MAYIMA Jamila, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliyya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

4

MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, SCHALCK Elsa, VETTER Jean-Philippe

Abstention

6

BARRIERE Caroline, GEISSMANN Céline, MASTELLI Dominique, OEHLER Serge, RICHARDOT Anne-Pernelle, TRAUTMANN Catherine



Conseil municipal du 22 février 2021

Résolution de M. Pierre JAKUBOWICZ : mettre fin aux abus de Streeteo.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 15 voix

NB : Erreur de vote de Mme OULDJI, M. LOUBARDI et M. RAMDANE qui se sont trompés et voulaient voter contre.

Contre : 39 voix + 2 voix

M. DRICI a rencontré un problème avec l'application : il souhaitait voter contre, tout comme la procuration de M. ARBEIT dont il dispose.

Abstention : 0 voix

SERVICE DES ASSEMBLEES

Résolution déposée par M.Pierre Jakubowicz mettre fin aux abus de Streeteo.

Pour

15

BREITMAN Rebecca, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, OULDJI Soraya, RAMDANE Abdelkarim, SCHALCK Elsa, VETTER Jean-Philippe

Contre

39

AGHA BABAEI Syamak, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Abstention

0